

# DÉLIBÉRATION N°2014-06-37

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

### Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation: 16 juin 2014 Date d'affichage de la convocation:

Nombre de conseillers en exercice : 64 Nombre de membres présents : 52 Nombre de pouvoirs : 7

Nº de l'ordre du jour :

2014.06.37 : « ROBOTEK », conventions cadre afférentes au concours : partenariat avec les collèges et partenariat avec les entreprises.

## M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la précédente délibération n°2013-04-16 du Conseil communautaire du 16 avril 2013 portant sur l'adoption du Projet stratégique pour le développement économique.

Initié à Buc en 2006, le concours ROBOTEK est un projet à la fois technologique et pédagogique ouvert aux élèves des classes de 3ème de deux collèges du territoire de Versailles Grand Parc. Le projet fonctionne grâce à une synergie territoriale « entreprises/collèges », avec le soutien d'entreprises implantées sur le territoire.

Il se déroule sur toute une année scolaire, de septembre à juin, durant laquelle les élèves conçoivent en cours de technologie, en respectant un cahier des charges précis, des robots capables d'évoluer sur des plateaux de jeux lors d'épreuves organisées en fin d'année. Sélection et finale intercollèges sont organisées sur une demi-journée, au mois de juin.

Cette compétition de robotique a pour objectif de permettre aux élèves des classes de 3ème de découvrir, durant leurs cours de technologie, l'ensemble des étapes de la création d'un produit ainsi que la notion de gestion de projet à travers la conception d'un robot.

Dans le cadre de l'organisation de ce concours, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc formalise un partenariat d'une part avec chaque collège participant et d'autre part avec des entreprises partenaires associées au projet.

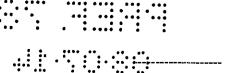
Ces partenariats sont contractualisés sur la base d'une convention cadre jointe en annexe. Ces conventions n'ont aucun volet financier. Elles précisent simplement les implications de chaque entité dans le cadre du concours.

Les collèges et entreprises impliqués s'engagent pour trois années scolaires, 2014-2017.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

# APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) d'approuver le projet de convention cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et chacun des collèges investis dans le projet pour les années scolaires 2014-2017;
- 2) d'approuver le projet de convention cadre de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et chaque entreprise partenaire associée au projet ;
- 3) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'application et celles à venir.



M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire. Nombre de présents : **52** 

Nombre de suffrages exprimés : 59 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. François SIMÉONI)

Pour le Président, Par délégation,

es Grand Pac Olivier BERTHELOT Directeur Général des Services